

EREV – PAROISSE DE MONTHEY

Assemblée générale ordinaire d'automne
Jeudi 24 septembre 2026, 19h30

1. Ouverture – Accueil

Le Président de l'Assemblée de Paroisse Olivier Mouthon souhaite la bienvenue et salue les paroissiennes et paroissiens présents ainsi que les représentants des autorités civiles et religieuses. Il dresse la liste des personnes qui se sont excusées (voir annexe 1).

Le Président fait circuler la liste des présences (voir annexe 2) en rappelant les critères qu'il s'agit de remplir pour siéger et voter à l'assemblée de paroisse. « La paroisse reconnaît comme membres les personnes protestantes habitant sur les communes de Monthey, Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents, Collombey-Muraz et Massongex. »

L'assemblée a été convoquée dans les délais, soit dans le Paroisse Infos de juillet – août 2026 N°81. Le président la déclare ouverte.

L'ordre du jour est adopté tel quel sans commentaire. Aucune proposition individuelle n'a été reçue.

29 personnes votantes participent à cette AG.

2. Lecture de la Confession de foi

En introduction, Olivier Mouthon rapporte une phrase entendue au groupe de réflexion sur l'usage des temples. Alors qu'ils relevaient qu'il y a des paroissiens de toutes générations, quelqu'un a répondu : « oui, mais ce sont les personnes âgées qui viennent au temple. »

Olivier s'interroge sur la faible participation de jeunes à l'Assemblée tout en saluant les deux jeunes présents et les encourage à venir avec d'autres la prochaine fois.

Il cite Proverbes 15,22 : « Un projet échoue faute de délibérations, mais il réussit quand il y a de nombreux conseillers. » Les membres de l'Assemblée sont en quelque sorte les conseillers du Conseil de paroisse. Chacun doit y avoir sa place, non pour gagner un débat, mais pour enrichir la réflexion et le discernement commun.

Le président suggère au Conseil et aux ministres d'adresser une invitation personnelle, par courrier ou courriel, aux jeunes membres durant leurs premières années.

Les ministres Agnès Thuégaz, Robert Zamaradi, Gwendoline Noël-Reguin et Philippe Cavin conduisent la confession de foi de l'EREV, récitée debout par l'Assemblée, puis la prière.

3. Nomination des scrutateurs

Deux volontaires sont désignés, conformément aux statuts : Ludovic Ritter et Micheline Ecoffey.

4. Perspectives 2027

Avant l'approbation du budget, Lise Burri, présidente du Conseil de paroisse, présente les perspectives concernant l'année 2027. Elle parle d'abord de l'équipe ministérielle qui couvre 200 % sur les 270 % prévus :

Robert Zamaradi, pasteur 100 %,

Agnès Thuégaz, pasteure 60 % en paroisse et 40 % en tant qu'aumônière des prisons,

Philippe Cavin, diacre 20 % dans notre paroisse et 80 % à la paroisse du Coude du Rhône

Gwendoline Noël-Reguin, 20 % comme remplaçante, 60 % 2Rives, 20 % enseignante ECR

- **Engagement d'un diacre**

Le profil de poste d'un·e diacre est établi et la commission de présentation se réunira prochainement.

Le poste est aussi ouvert à une personne en formation diaconale ou, à défaut, à un·e pasteur·e.

L'Assemblée est invitée à porter ce sujet dans la prière.

- **Mise en conformité du temple de Champéry**

Après l'incendie de Crans-Montana, le chargé de sécurité a contrôlé le temple. Le câblage, l'alimentation et le tableau électrique sont obsolètes. Le garde-corps de l'escalier de l'orgue n'est plus conforme aux normes SIA. Les devis sont attendus.

- **Local JP**

Le local JP de Monthey a souffert de l'humidité : crépi, peinture et aménagement intérieur sont à refaire. Un paroissien à l'assemblée propose de confier ces travaux à des paroissiens bénévoles, pour les impliquer et réduire les coûts. Odette Gollut, chargée des bâtiments, répond que les murs ont été imbibés pendant des années. Malgré le drainage extérieur posé, ils doivent sécher puis être traités avant et après les travaux. Elle propose une visite du local aux personnes intéressées. Le président prend note de cette proposition et laisse le soin au CP de voir comment il veut organiser les travaux.

- **Manque de forces vives**

Les fêtes et repas ont cessé faute de forces, alors qu'ils créent du lien et des recettes. Le Conseil appelle à des idées et à des engagements. Propositions formulées en séance : une « silent party » (rencontre avec casques audio sur plusieurs canaux), ainsi que la relance de l'école du dimanche pendant le culte, sous réserve de trouver des moniteurs.

Le président de l'assemblée conclut que la vie de paroisse ne repose pas seulement sur les professionnels : elle a besoin de l'engagement des paroissiens.

5. Budget 2027

Le président précise que Sophie Ritter, qui va présenter le budget, intervient comme personne ressource du Conseil et est également candidate au CP (point 6).

Avant la présentation du budget, Sophie Ritter se présente brièvement : mariée, mère de deux enfants, ingénieure en génie chimique et chimiste de production, paroissienne depuis quelques décennies. Elle dit être contente de pouvoir remplir cette mission.

Pour l'année 2027, Sophie présente les principaux changements apportés au budget par rapport à l'année 2026.

Dans les charges de personnel, le Conseil de paroisse a décidé d'augmenter le salaire brut de la conciergerie à 28 CHF/h.

Un nouveau montant de 4 000 CHF est prévu pour rémunérer une personne chargée du site internet de la paroisse car la mise à jour du site est devenue une tâche technique que le Conseil ne parvenait plus à assurer correctement.

Le poste d'entretien des immeubles est fortement revu à la hausse. Il comprend notamment la mise aux normes de l'installation électrique et du garde-corps de l'escalier de l'orgue au temple de Champéry, ainsi que la mise en conformité incendie et l'assainissement du local des jeunes à Monthey.

Le budget intègre aussi la prise en charge des frais de déplacement du responsable bénévole du gospel, qui vient de Martigny, soit 1 000 CHF par an.

Parmi les autres changements, le budget des manifestations est augmenté afin de relancer la vie paroissiale, avec des recettes attendues en retour. La location de la salle ainsi que les dons et collectes sont en baisse. Les recettes comprennent encore une ristourne de l'EREV pour le poste vacant et les intérêts de la fondation Maison ouvrière.

Du côté des recettes, le changement le plus important concerne la contribution des communes. Les communes, qui versent aujourd'hui près de 500 000 CHF par an en vertu d'une convention, l'ont dénoncée pour le 31 décembre 2026. Les versements de 2026 seront honorés, mais faute de nouvelle convention signée, la recette « contributions des communes » est à zéro dans le budget 2027.

La trésorière rappelle que l'article 5 de la LREE met le déficit sur les frais de culte à la charge des communes.

Le président lui demande de lire cet article.

1 Pour autant que les paroisses de l'Eglise catholique romaine et celles de l'Eglise réformée évangélique ne peuvent, par leurs moyens propres, subvenir aux frais de culte des Eglises locales, ceux-ci sont, sous réserve des libertés de conscience et de croyance, mis à la charge des communes municipales.

2 Par convention ratifiée par l'autorité compétente de l'Eglise reconnue, les communes municipales et les paroisses peuvent régler, dans le respect des principes constitutionnels, leurs relations réciproques.

Sophie clarifie que sans cette convention, le déficit revient donc aux communes, ce qui justifie cette présentation. Elle donne la parole à l'Assemblée.

Une question dans l'assemblée porte sur les moyens de pallier le manque de liquidités en l'absence de convention. Sophie indique que le Conseil enverra aux communes, avec le budget, un courrier sur le besoin de liquidités en cours d'année, et pas seulement sur la couverture du déficit à fin 2027.

Une autre question est de savoir s'il y a déjà des séances prévues avec les communes : Lise Burri a relancé le préfet à de nombreuses reprises ; celui-ci a répondu il y a environ deux semaines ; aucune date n'est encore fixée.

Un paroissien juge élevé le coût des deux envois annuels, de plus de 2 000 courriers chacun, au regard de leur rendement. Sophie précise que tous les envois sont désormais regroupés dans ce compte et que les tarifs postaux augmentent en 2027. Elle reconnaît la question et évoque la recherche d'un équilibre entre papier et numérique.

Philippe Cavin rappelle que ces envois génèrent environ 44 000 CHF de contributions volontaires, bien plus que les dons spontanés.

Robert Zamaradi ajoute que les familles se disent déjà cotisantes lors des actes pastoraux, qui représentent au moins neuf heures de travail par service funèbre. Robert se réjouit que ces personnes cotisent par la participation volontaire lorsqu'elles reçoivent les deux courriers annuels.

Une autre paroissienne veut savoir comment est calculé le montant de la convention. Lise répond que le montant total est négocié globalement, puis réparti entre les communes au prorata du nombre de paroissiens.

Une autre question concerne le compte 3013, vacances de poste (à charge de la paroisse). Lise explique pourquoi ce compte passe de 11 000 CHF en 2026 à 88 600 CHF en 2027. Le budget précédent comptait encore le poste de Monica à 70 %. La vacance atteint désormais 90 %, dont la moitié est reversée à l'EREV pour un fonds destiné aux nouveaux postes et aux formations.

Avant de soumettre le budget 2027 au vote, le président rappelle que le Conseil de paroisse a présenté un budget qui a un déficit, concernant les frais de culte, de 514 495 CHF, considérant que c'est une charge qui devrait revenir aux communes ; faute de convention signée, ce serait donc la loi qui s'appliquerait.

Le budget 2027 est accepté à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

6. Election intermédiaire

Le président de l'assemblée rappelle que les statuts prévoient un Conseil de 7 à 11 membres. Le Conseil en compte actuellement 7, et la candidature de Sophie Ritter, sans concurrence, porte ce nombre à 8. Le président la remercie pour l'engagement qu'elle assume déjà.

Sophie Ritter est élue par acclamation, elle reprendra la fonction de trésorière au Conseil de paroisse.

7. Utilisation des temples

Le président donne le contexte pour ce point. La Nuit du jeu de janvier 2026 a suscité des réactions. Le Conseil a constaté que l'article 12 des statuts limite l'usage des temples au culte et aux actes pastoraux. Il a donc réuni un groupe de réflexion intergénérationnel.

À la demande du président, Philippe Cavin présente cet événement qui a eu lieu le week-end des 15 et 16 janvier 2026 dans l'ensemble des locaux paroissiaux, deux semaines après le drame de Crans-Montana. Il a accueilli environ 200 visiteurs. Le but était de rendre la paroisse visible dans la ville et d'accueillir des personnes qui n'entrent pas habituellement au temple. Une vingtaine de jeunes l'ont porté et souhaitent renouveler l'expérience.

Philippe précise le cadre mis en place dans le temple : un espace de prière, une permanence d'écoute assurée par Océane et Agnès, des jeux uniquement collaboratifs et la présence constante d'une personne de l'organisation. L'événement a été organisé avec plusieurs partenaires locaux, dont les ludothèques, la commune et le centre scolaire de Monthey, ainsi que Radio Chablais.

Avant de présenter le rapport du groupe de réflexion, Colyne Ribeiro cite l'article 12 des statuts de la paroisse de Monthey, qui n'était pas respecté : « Les temples de Monthey et de Champéry sont destinés à la célébration des cultes et des actes pastoraux. Ils ne peuvent être prêtés ou loués pour des assemblées dont la nature ou le but serait étranger à leur caractère religieux. »

Le groupe réunissait Lise Burri, Olivier Mouthon et Sophie Ritter pour le Conseil, ainsi que Colyne Ribeiro, Claudine et Monique pour les paroissiens.

Il a réfléchi à ce que le temple représente pour chacun, puis dégagé des idées-forces notamment : le Christ, notre ouverture (valeur centrale), la transmission de la Parole, la prière, le partage en communauté chrétienne, les échanges sociaux et un lieu d'accueil et d'écoute.

La principale objection relevée est que le jeu détournerait de la croix.

Le groupe propose donc à l'Assemblée d'accorder une dérogation pour la Nuit du jeu, ainsi que pour la Nuit des églises que l'EREV prévoit d'organiser en 2027. Cette dérogation repose sur un compromis fondé sur l'encadrement des activités, en posant les conditions suivantes :

- des jeux coopératifs, qui favorisent le partage et l'entraide plutôt que la compétition
- le respect du lieu et le calme
- la présence constante de personnes pour encadrer les activités, dont un ministre pour offrir un accueil pastoral chaleureux et bienveillant.
- Enfin, ce type d'événement doit rester exceptionnel ; c'est pourquoi la dérogation n'est demandée, pour l'instant, que pour ces deux activités en 2027.

Le président ouvre la discussion.

Une paroissienne dans l'Assemblée partage une réflexion biblique : Dieu n'est pas limité à un bâtiment, l'Église primitive se réunissait dans les maisons et les croyants sont eux-mêmes le temple de l'Esprit. Pour les réformés, c'est la communauté réunie autour de la Parole qui fait l'Église.

Une autre rappelle aussi que le temple a longtemps accueilli la brocante de la paroisse.

Un autre encore juge l'article 12 trop restrictif, puisque même les concerts à Champéry demanderaient une dérogation. Il propose de le modifier. Le président dit qu'une révision des statuts est envisagée, dans un cadre qui reste à définir. Une modification statutaire demande du temps et de préparation ; la dérogation est donc une solution provisoire.

Après relecture de la proposition par le président, la dérogation est acceptée par 23 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

8. Divers

Patrick Otto, qui s'occupe de l'animation culturelle, annonce le lancement de conférences-concerts au temple de Champéry sur le thème « Spiritualité et nature ». La première aura lieu le vendredi 16 octobre 2026 à 19 h avec Marion Moser, ancienne pasteure devenue accompagnatrice de pèlerins, qui y racontera sa marche à travers l'Allemagne, de Hambourg jusqu'en Suisse, avec des chants interprétés par des choristes de la chorale Sainte-Cécile de Val-d'Illiez. Une deuxième soirée est prévue le vendredi 12 mars 2027 avec Nathalie Lemaitre, qui a participé à l'aménagement des chemins de la vallée d'Illiez ; les musiciens restent à trouver.

Agnès Thuégaz annonce que, depuis le 1er août, Océane Sophia, pasteure suffragante, occupe le poste de ministre jeunesse à mi-temps. Après sept ans à la présidence de la Commission jeunesse, Agnès a été remplacée par Sylvie Luginbühl, conseillère synodale, nommée par le Conseil synodal. Elle informe également que le voyage en Afrique du Sud annoncé au printemps par la Commission jeunesse a été annulé à la mi-juillet. Une lettre expliquant les raisons de cette décision est à disposition. Comme plus d'une vingtaine de jeunes restaient motivés par un voyage à l'été 2027, la commission s'est tournée vers Mariga, ancienne responsable de l'agence Grains de sable à Saillon, avec qui elle avait déjà voyagé. Le nouveau projet consiste à gravir le M'Goun, un sommet de 4 068 mètres au Maroc, lors d'un camp itinérant avec portage par des mules et une équipe berbère. Avant et après l'ascension, le groupe vivra des jours d'immersion dans les villages, chez l'habitant, en participant aux travaux communautaires. Colyne et Raphaël se tiennent à disposition pour répondre aux questions.

Agnès Thuégaz annonce aussi un voyage paroissial à Prague du 27 au 30 mai 2027, en profitant du week-end de la Fête-Dieu. Le projet est porté par Charles Bron, dont l'épouse est originaire de Prague. Il prévoit la découverte de la ville, des rencontres avec des chrétiens sur place et un intérêt pour l'histoire du protestantisme dans ce pays. Des flyers suivront.

Enfin, elle rappelle que la paroisse accueillera le Synode de l'EREV le samedi 1er mai 2027. Cet événement important permettra de rendre visible la vie de la paroisse. Des bénévoles seront nécessaires pour l'accueil, le service des cafés, des sandwiches de midi et de l'apéritif. La communauté est invitée au culte du Synode, qui sera aussi l'occasion de rencontrer des membres de toutes les paroisses.

Philippe Cavin présente le festival BREF, qui réunira les 21 et 22 novembre 2026 à Martigny entre 500 et 600 jeunes réformés de toute la Suisse romande. Le festival est préparé par des jeunes de 18 à 20 ans, dont certains de la paroisse, avec des méthodes de travail différentes mais efficaces. Un culte intergénérationnel, porté par les jeunes, aura lieu le dimanche 22 novembre au matin et est ouvert à toutes et à tous. Des bénévoles sont recherchés, en particulier 40 racleurs pour le samedi soir, dont une dizaine sont déjà trouvés.

Gwendoline Noël-Reguin annonce la venue de la compagnie de théâtre La Marelle, qui joue habituellement dans les temples et les églises. Elle présentera sa nouvelle pièce, « Ciel dégagé », le vendredi 13 novembre 2026 à 20 h, dans la salle paroissiale. La pièce met en scène trois sœurs qui se retrouvent chaque année à la Pentecôte pour partager leur année, jusqu'à ce que l'expérience mystique de l'une d'elles bouscule leurs habitudes. Des affiches et des flyers sont à disposition pour la diffusion.

Date AG printemps 2027

Le président communique la date de la prochaine Assemblée de paroisse, qui se tiendra le **mardi 16 mars 2027 à 19 h 30**, dans les mêmes locaux. Il invite ensuite les personnes invitées à s'adresser à l'Assemblée.

Messages des invités

Véronique Chervaz, conseillère communale de Collombey-Muraz, prend la parole au nom de sa commune. Elle souhaite d'abord rassurer l'Assemblée : la convention n'est pas encore signée, mais elle le sera. Elle rappelle que cette convention date de 2017, qu'elle a d'abord été dénoncée par la commune de Monthey, puis par les autres communes. Les discussions se dérouleront sous l'égide du préfet, à qui les communes ont demandé que la convention soit signée d'ici la fin de l'année, afin que la paroisse puisse aborder 2027 avec sérénité. Les présidents de commune rencontreront prochainement le préfet et la paroisse pour régler la situation au plus vite. Elle se dit ensuite impressionnée par l'engagement des jeunes dans la paroisse, qu'elle juge appréciable et encourageant pour la relève. Elle souligne enfin combien il est essentiel, dans un contexte troublé et anxiogène, que les communautés religieuses, catholique comme protestante, soient vivantes, et remercie la paroisse pour son engagement auprès des habitants des différents villages.

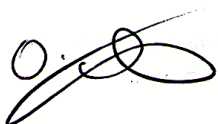
Clôture

Le président déclare l'Assemblée close à 21 h 23. Il annonce l'apéritif et remercie celles et ceux qui l'ont préparé.

Monthey, le 13 octobre 2026

Président de l'Assemblée

Olivier Mouthon



Secrétaire

Mireille Niyonsaba

